
INTERVENTION 1^{ère} JOURNEE SAVS,SAMSAH,SSIAD,HAD

CREAI./MORLAIX/ 6.06.2013

Decorative lines consisting of several overlapping lines in red, blue, and yellow, extending across the bottom of the slide.



- ◇ Elisabeth Tinévez, Directrice du SAVS du Finistère et de l'Habitat Groupé de Brest
- ◇ Laurence Tréhen, Directrice du SAMS APF d' Ille et Vilaine et des Appartements de Préparation et d'Entraînement à l'Autonomie de Redon
- ◇ L'Association des Paralysés de France, en Bretagne, c'est: 2101 adhérents, 1146 usagers, 482, 81 ETP salariés qui militent, travaillent, ou sont accompagnés par nos délégations, services et structures

L'Association depuis 1933 par sa double identité militante et gestionnaire de service œuvre pour l'accès aux droits des personnes en situation de handicap et le libre choix du mode de vie

- ◇ A ce titre, elle a contribué à impulser, promouvoir, discuter, commenter les lois et décrets . qui prônent et favorisent notamment le libre choix du mode de vie et la compensation des situations de handicaps
- ◇ Loi 2002-2 et du 11.02.2005
- ◇ Décret du 11.03.2005

- ◇ **Ces 8 dernières années des progrès indiscutables ont été réalisés**
- ◇ **L'offre de service s'est diversifiée : nous en sommes témoins et acteurs!**
- ◇ **Les situations de handicap sont mieux compensées**
Par exemple: le 24 h sur 24, en aide humaine, avec des temps de binôme le cas échéant

- ◇ Néanmoins, ceci a eu pour conséquence de générer ou de révéler des problématiques nouvelles concernant des publics spécifiques et pour lesquelles il est souvent difficile de trouver des réponses satisfaisantes, par exemple:
- Personnes atteintes de handicap rare qui nécessitent une compensation et un accompagnement sur mesure, expert, pluridisciplinaire et renforcé
 - Personnes en situation de parentalité et n'ayant pas les capacités fonctionnelles de s'occuper de leur enfant

- ◇ **La compensation de la situation de handicap n'est pas toujours évaluée à hauteur des besoins réels de la personne du fait d'entraves liées à la réglementation ou à l'évaluation en elles-mêmes (conditions de l'évaluation)**

Ex: Actes ménagers

Parentalité

Aide humaine entre 6h et 24h

- ◇ Pour les situations de handicap rares, de pluri handicap ou de grande dépendance avec nécessité de soins de nursing et de soins techniques infirmiers, les réponses en terme d'interventions de services sont inégalement réparties sur le territoire et sont donc parfois difficiles à activer. Elles nécessitent de la concertation entre les acteurs à l'interne et de la concertation avec les partenaires à l'externe
- ◇ Ces situations sont fluctuantes avec des phases aiguës et des aggravations qui nécessitent une réactivité pour réévaluer la compensation et faire évoluer les plans d'aide et la mise en oeuvre en conséquence du plan d'aide

- ❖ Les Services SAVS et SAMSAH ont des listes d'attente
- ❖ L'ensemble des service(SSIAD,SAVS,SAMSAH,HAD, SAAD) restent démunis lorsque les troubles sont combinés et amènent les professionnels à faire face à des troubles de type comportemental, psychiatriques(ex: démence) pour lesquels ils ne sont pas formés ou pas suffisamment formés
- ❖ Les SSIAD moins de 60 ans ne peuvent pas répondre sur tout le territoire .Le forfait soin reste limité et insuffisant lorsque l'on parle d'hétéro sondages nécessitant plusieurs passages dans la journée par exemple.
- ❖ On ne trouve pas toujours de professionnels libéraux qui acceptent d'intervenir
- ❖ Tous les médecin, infirmiers libéraux ne jouent pas le jeu de la coordination et de la concertation

- ❖ Les HAD interviennent dans un cadre réglementaire très précis et ne peuvent répondre aux situations de handicap liées par exemple à des pathologies neurologiques évolutives
- ❖ Les HAD et les SSIAD ne sont pas autorisées à intervenir sur une même situation simultanément

◇ Les manques, les défaillances de notre dispositif très complexe sont à l'origine de beaucoup d'angoisse pour les personnes, leurs proches, les professionnels.

◇ Comment améliorer?

Favoriser les coopérations entre acteurs

Multiplier et renforcer les places d'interventions de soins et d'accompagnement à domicile

■ *FIN*



Merci de votre attention!